saison culturelle

Novembre - Décembre 2021

6-21 novembre 2021

Marinette Barro & Yvette Vratmiras

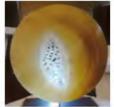
Peinture





Aldo Grossini & Micheline Grossini (-Welleman)





Vernissage samedi 6 novembre

Espace culturel - La Mansarde

25 novembre 2021

Filmar en América Latina

Festival consacré au cinéma et à la culture latino-américaine



Manco Cápac Jeudi 25 novembre I 19h Henry Vallejo Torres, Pérou, 2020, 92', fiction, vo st fr Gratuit, sur inscription

Espace culturel - La Mansarde I 19h

Informations et réservations : www.veyrier.ch

Mairie de Veyrier I 022 899 10 10 Place de l'Église 7 I 1255 Veyrier contact : culture@veyrier.ch

Nous appliquons les directives sanitaires pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles, merci de vous conformer aux mesures mises en place.

Programme sous réserve de modifications

27 novembre 2021

Clémence Tilquin & Christophe Sturzenegger

An einsamer Quelle Récital lyrique et piano solo





Sur réservation

■ Espace culturel - La Mansarde l 19h30

28 novembre 2021

Regards sur la musique des 20° & 21° siècles

En collaboration avec la SBAC

Compositrices en Suisse et en Bulgarie

Guergana Nestorova, piano

Mosaic

30 pièces d'une minute composées dans le monde entier

Damien Bachmann, *clarinette* Alexandre Alvarez, *violoncelle* Benjamin Faure, *piano*

■ Espace culturel - La Mansarde l 17h30

10-11-12 décembre 2021



Esplanade de la salle communale 265 route de Veyrier

Mérite de Veyrier 2021 et apéritif communal

Le Mérite de Veyrier sera remis à l'occasion de l'apéritif communal qui aura lieu le jeudi 13 janvier 2022.

A cet effet, nous rappelons que les habitants de la commune peuvent proposer le nom d'une personne, d'un groupe de personnes, d'une équipe sportive, d'une société ou d'un groupement qui a fait honneur à la commune de Veyrier ou a rendu d'éminents services à la collectivité. Les candidatures doivent être adressées par écrit à la mairie, signées et si possible motivées, au plus tard le mercredi 8 décembre 2021 avant 16h30. L'enveloppe portera la mention «Mérite de Vevrier» et sera ouverte lors d'une séance réunissant les membres du jury.

Bénévoles, nous avons besoin de vous!

Nous sommes à la recherche de bénévoles souhaitant aider au service des trois restaurants scolaires de Veyrier: Bois-Gourmand, Grand-Salève et Vessy. Toute aide est bienvenue, que ce soit pour venir une fois par mois ou tous les jours!

Nous serions heureux de pouvoir vous compter parmi notre équipe dynamique et motivée.

Pour plus de détails et toute inscription, merci de contacter : Mathilde Girardin-Zufferey

• 022 899 10 38

• m.girardin-zufferey@veyrier.ch

EYRII

Journal de Veyrier N° **135** Novembre 2021

Conseil municipal — Séance du 14 septembre 2021

président, M. Bernard Pinget (Socialistes-Vert.e.s) a ouvert ce Conseil par une annonce : le pass sanitaire ne sera pas exigé pour assister aux sessions publiques. L'hémicycle est placé sous la règle des réunions de moins de 50 personnes, avec le port du masque obligatoire et le respect des gestes barrières.

Le Conseil administratif fait plusieurs communications. La séance d'information publique sur le référendum lié au plan localisé de quartier des Cirses privilégiera le dialogue et la confrontation d'idées sous la forme d'un débat contradictoire qui sera proposé au terme des présentations de chacune des parties. La séance sera présidée et animée par un modérateur neutre qui en garantira la bonne tenue.

Le Conseil administratif a fait deux dons d'urgence de CHF 1'000 chacun pour venir en aide aux victimes du séisme dévastateur d'Haïti.

Suite aux incidents qui ont affecté la municipalité de Rolle cet été, M. Jean-Marie Martin, Maire (PDC) conclut ses informations par un point de situation très complet sur les risques de cyberattaque contre la commune. Il rappelle que le système informatique de Veyrier est le même que pour toutes les administrations du Canton et géré par le Service intercommunal d'informatique des communes genevoises (SIACG). Celui-ci adopte un haut standard ISO en matière de sécurité informatique et vient encore de renforcer sa lutte contre la cybercriminalité en s'adjoignant les services d'un bureau spécialisé externe chargé des alertes et de la surveillance. Dans le même temps, le personnel communal a reçu un rappel sur la manière de garantir la protection des systèmes d'information et les bonnes pratiques individuelles à adopter.

Afin de réduire les consommations électriques, M. Christian Robert, Conseiller administratif (PLR) annonce que les parkings de l'Uche et du village seront prochainement dotés de systèmes d'éclairage LED avec détecteur de mouvements. Ces investissements seront rentabilisés en 2 ans seulement.

A l'écoute de son Conseil municipal qui lui en avait fait la demande pour assurer la quiétude des riverains, l'exécutif a décidé également de supprimer le bruit des sonneries des écoles pendant les jours fériés. Au tour de Mme Aline Tagliabue, Conseillère administrative (Veyrier-Ensemble) d'annoncer que la sortie des aînés sera reconduite sous la même forme que l'année passée avec un repas à midi qui aura lieu à l'Auberge communale du Grand-Donzel sur trois dates. Il est précisé que cette formule allégée plaît davantage à certains participants qui ne souhaitent pas forcément s'absenter pendant toute une journée. Enfin, les habitants pourront bientôt frissonner en prenant part à un «Escape Game» avec l'obligation de résoudre des énigmes ayant trait à l'écologie pour pouvoir sortir du lieu. D'autres manifestations sont annoncées comme le Grand Pianoramax (opus) et l'exposition des Spahis à l'Espace culturel - La Mansarde qui retracera la venue du corps de cavalerie algérienne à Veyrier il y a 100 ans.

Le Conseil entre ensuite en matière sur la pétition pour une réduction des nuisances sonores de la station de lavage du garage de la route de Drize. La demande des riverains, qui porte sur une modification des horaires d'ouverture de la station en semaine et une fermeture les dimanches, est jugée recevable et renvoyée au Conseil administratif pour prise de position, à l'unanimité moins une abstention.

Pluie de votes immédiats

Le Conseil municipal ne demande aucun renvoi en commission pour tous les projets de délibération qui lui sont présentés dans la soirée et qui sont acceptés à l'unanimité sur le siège. Les premières propositions portent sur une modification complémentaire des statuts des deux fondations communales (Fondation pour le logement de personnes âgées Les Rasses et Fondation immobilière de la ville de Veyrier). Elles concernent une mise en conformité avec les dispositions cantonales en abandonnant le prérequis de la nationalité suisse pour l'éligibilité au Conseil de fondation.

Le Conseil amende ensuite la délibération votée par le Conseil municipal sur les zones macarons et accepte la modification du temps de stationnement en zone blanche qui passe de 3 à 4 heures, demandée par l'Etat de Genève. Ainsi, les places de 4 heures seront disponibles de façon illimitée pour les détenteurs du macaron.

Le crédit d'études pour une mise en conformité des chambres doubles sur les réseaux d'eaux pluviales le long de la route Antoine-Martin, depuis la Place-Verte jusqu'au Grand-Donzel, franchit avec tout autant d'allégresse la rampe de l'acceptation. L'exécutif demande cet investissement afin de prévenir les risques d'inondations lors de fortes intempéries sur des zones jugées à risque et pour un coût intégralement pris en charge par le fonds intercommunal d'assainissement (FIA). Le groupe PLR profite d'annoncer qu'il va bientôt déposer une motion afin d'encourager les propriétaires de villas à prévoir des bassins de rétention d'eau sur leurs parcelles privées par le biais de subventions.

La dernière proposition a trait à des amortissements complémentaires de plus de 3 millions de francs afin de permettre de clôturer plus rapidement des crédits d'investissements qui ont des échéances assez proches. Ces amortissements complémentaires impacteront le résultat des comptes 2021 en évitant un trop haut excédent comparable à celui enregistré en 2020. Ils permettront aussi de soulager les prochains budgets de fonctionnement qui seront présentés.

En questions et interpellations diverses, M. Olivier Duc (PLR) demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de réintégrer l'ancienne salle du Conseil municipal jugée plus conviviale pour la tenue des prochains Conseils.

Pour sa part, M. Serge Zanicoli (Veyrier-Ensemble) relaie la remarque d'un riverain quant aux vitesses excessives qui se répètent sur le chemin des Bois (du croisement du chemin des Rasses jusqu'au chemin des Marais). L'exécutif indique que des mesures de ralentissement de trafic sont à l'étude et pourraient déboucher sur la création de places de parking alternées sur cette portion du chemin.

M. Sinan Kapanci (Veyrier-Ensemble) demande que la porte de l'installation électrique du Grand-Donzel qui commande l'éclairage du stade soit réparée rapidement. Il signale également que des containers à déchets de cuisine coulent et provoquent des nuisances inacceptables. Il ajoute que des usagers se permettent de couper régulièrement le giratoire aux chemins des Bois et des Rasses et, ce, dans les deux sens.

Suite à la remarque de Mme Marie-Lourdes Desardouin (Indépendante) sur les nouveaux bancs installés à la place Spibuki, sans dossier et non adaptés aux seniors, l'exécutif indique que le nécessaire sera bientôt fait pour l'installation de bancs plus adéquats.

Mme Maude Bessat (Socialistes-Vert.e.s) revient sur la problématique des vélos qui circulent sans éclairage et demande ce qu'il est possible de mettre en œuvre pour faire respecter l'obligation légale de ces équipements pour les enfants, en prévision des jours qui raccourcissent.

Enfin, Mme Marielena Gautrot (Vert' libéraux) signale que les travaux du chemin Sur-Rang provoquent des difficultés de croisement entre piétons, écoliers et voitures. Les autorités indiquent qu'il n'est pas toujours possible d'éviter les désagréments liés aux travaux, mais s'il s'agit de ceux prévus pour les collecteurs d'eaux usées, la bonne nouvelle est qu'ils sont en voie d'achèvement.

<mark>Journal de Veyrie</mark>r Novembre 2021

es officielles

EYRIER PE

Les Grands Esserts, secteur Cirses

Le référendum contre la délibération du Conseil municipal du 13 avril 2021 a abouti.

Une votation populaire communale aura lieu le 28 novembre 2021.

Le 21 septembre dernier a eu lieu à la salle de gymnastique de l'école de Bois-Gourmand, une séance d'information publique, organisée par les autorités communales. M. Schouwey, modérateur externe, a conduit les débats concernant le référendum communal contre la délibération du Conseil municipal de Veyrier du 13 avril 2021 donnant un préavis favorable au plan localisé de quartier n° 30082-542 «Cirses» sous conditions.

Environ 120 personnes y ont participé. La soirée a débuté par une présentation factuelle de ce projet par M. Pierre Robyr, chef de projet au Service de l'urbanisme du Département du territoire. Un débat contradictoire a suivi en présence des représentants du comité référendaire «Non au PLQ des Cirses» et de l'association de soutien à la délibération du Conseil municipal. La soirée s'est terminée par des questions du public qui étaient principalement liées à la mobilité.



Votation communale du 28 novembre 2021

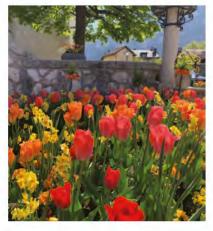
Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la commune de Veyrier, du 13 avril 2021, concernant le préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 30082-542, secteur Cirses, aux Grands Esserts, sous conditions ?

Une brochure explicative arrive ces jours dans votre boîte aux lettres avec votre bulletin de vote.

Décorations florales



Comme chaque année, l'équipe des jardiniers communaux, composée de Mme Anne Schaerrer, MM. Jérôme Bonaldi et Christopher Roux, ainsi que M. Thomas Rodriguez, apprenti paysagiste, a agrémenté ronds-points, bacs et plates-bandes de ses créations colorées qui se sont adaptées à une météo bien souvent capricieuse.







Sortie des aînés

Cette année, les aînés ont été réunis sur trois dates pour un repas concocté par l'Auberge communale du Grand-Donzel.

été félicités.

Une sympathique façon de se revoir ou de se rencontrer en partageant un moment de convivialité très apprécié.



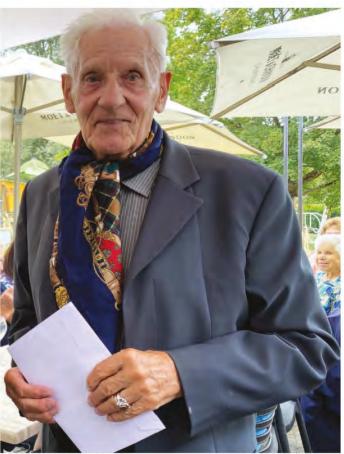




Réunion autour d'un repas à l'auberge communale du Grand-Donzel



M. Christian Robert, Conseiller administratif, félicite Mme Madeleine Brun



M. Johann Albert Helbling





INVITATION

SALLE COMMUNALE265 Route de Veyrier

MIEUX TRIER, RESPECTER VEYRIER

Ensemble vers une meilleure gestion des déchets et un engagement pour vivre dans le respect.

Vendredi 12 novembre 2021

SALLE DU 2^e

Calendrier

communal

2022

Le calendrier publié par la commune contient de précieuses informations sur

la récupération et le ramassage des déchets, ainsi que sur les services

Ce calendrier vous est offert et sera

déposé dans toutes les boîtes aux lettres de la commune dans le courant du mois de décembre, accompagné du flyer jaune regroupant le programme annuel

documents seront imprimés sur du

papier recyclé respectant les principes du développement durable et seront

également publiés sur le site internet de

spéciaux.

ramassages

communaux.

la commune.

La litière

végétale

16h30 à 17h30 | 17h45 à 18h45

Atelier de fabrication de porte-monnaie en brique, COSEDEC

GRANDE SALLE

19h00

Conférence : Association Noops, obsolescence programmée et réutilisation des téléphones

10h20

Conférence : La Manivelle, bibliothèque de partage d'objet

20h1!

Allocution de Aline Tagliabue et Christian Robert, conseillers administratifs

20h45

Apéritif de clôture

Samedi 13 novembre 2021

SALLE DU 2e

10h00 à 11h00 | 11h00 à 12h00

Tricrochet, revalorisation textile, fabrication de pochette avec bâche publicitaire

De 13h00 à 16h00

Repair-café par FRC Genève

De 15h00 à 16h00

Visite de La Manivelle à La Macc Chemin des sports 87, Genève

Ateliers et visites sur inscription :

www.veyrier.ch

Conférences et Repair-café, en libre accès

Plus de détails prochainement dans vos boîtes aux lettres et sur le site de la commune.



Quels sont les avantages

de la litière végétale?



MIEUX TRIER REPECTER VEYRED

Elle est fabriquée à partir de ressources renouvelables et elle est totalement incinérée sans production de résidus.

Elle produit moins de poussières, contribuant au confort d'utilisation et au confort respiratoire des félins et de leurs maîtres.

Elle est **plus légère** à transporter et améliore votre confort.

Elle a un pouvoir absorbant supérieur à la litière minérale, favorisant un meilleur contrôle des odeurs. Ainsi, la quantité de litière utilisée est moindre lorsque l'on passe au végétal.

Elle est dépourvue de parfum synthétique, d'additifs toxiques ou allergisants. Les chatons peuvent adopter la litière végétale dès leur plus jeune âge...

Les chats adultes auront peut-être besoin d'une période d'adaptation et de mélange progressif de la litière végétale avec leur litière habituelle.

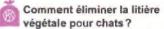
Il existe un choix assez large de litières végétales, qui se différencient par leur matière première principale.

N'hésitez pas à leur faire lester différents substrats l

Par ce simple changement, les propriétaires de chats peuvent agir concrètement et facilement pour la réduction des déchets à Genève.

V Preuve de ses qualités

La Société Protectrice des Animaux l'utilise depuis longtemps!



Elle s'élimine avec les ordures ménagères et rejoint les incinérateurs. Surtout ne la jetez pas avec les déchets organiques car la litière souillée contient des germes potentiellement pathogènes.







disent





Avec près de 20 chats pour 100 habitant·es, la Suisse fait partie des pays les plus détenteurs de chats en Europe. Les Services Industriels de Genève ont identifié que la litière minérale pour chat, fabriquée à partir de ressources non renouvelables, génère 5'000 tonnes de mâchefers par année. Ces résidus non combustibles de l'incinération doivent ensuite être stockés définitivement en décharge.

L'EAU EST NOTRE PATRIMOINE.

PRÉSERVONS-LA!

Nous avons toutes et tous un rôle à jouer pour améliorer la qualité de l'eau en adoptant des gestes simples au quotidien.

Savez-vous que les grilles sur les routes et les rues mènent directement à nos cours d'eau et que tout ce qu'on jette par terre peut s'y retrouver? Comment éviter de polluer l'eau à la maison comme à l'extérieur?

Soyons aqua-responsables et agissons!



Le parcours DE L'EAU



APRÈS DE FORTES PLUIES ET EN CAS DE TROP-PLEIN D'EAU, LES DÉVERSOIRS D'ORAGES PEUVENT REJETER DES EAUX USÉES DANS LES COURS D'EAU ET LE LAC, RAISON DE PLUS FOUR NE PAS, STERE CHEZ VOUS CERTAINS PRODUITS OU BÉCHETS INAGÉQUATS QUE VOUS RISQUEZ DE RETROUVER LORS DE VOTRE PROCHAINE BAIGNADE...

IL EXISTE PLUSIEURS TYPES D'EAU



Potable EAU TRAITÉE QUI SORT DES ROBINETS, DOUCHES, TUYAUX D'ARROSAGE, ETC.



Pluviale EAU RECOLTÉE PAR LES GRILLES, FOSSÉS. GOUTTIÈRES. ETC.



Misen EAU SALE QUE NOUS DÉVERSONS PAR LES TOILETTES, ÉVIER

A LA MAISON, ATTENTION!

Les stations d'épuration traitent ce que vous déversez dans les WC, le lavabo, l'évier, le lave-vaisselle ou la machine à laver. Elles ont plus de difficulté à faire leur travail lorsque les déchets et produits polluants arrivent en trop grande quantité.

Adaptez donc les bons gestes!



JE JETTE À LA POUBELLE ET NON PAS DANS L'EAU: litière du chat, mégots, coton-tiges, lingettes, tampons hygiéniques, préservatifs, huiles végétales (max 11./sac).

JE BAMÈNE BANS LES POINTS DE COLLECTE médicaments, déchets liquides

Je diminue les micropolluants en choisissant des produits plus naturels et en faisant attention à la dose!

À L'EXTÉRIEUR. PAS DE POLLUEUR!

Tout ce que vous jetez dans les grilles d'égout finit généralement directement à la rivière ou au lac, de même que tout ce qui coule sur le sol.

Attention donc avec les mégots ou tout autre type de déchet, ainsi qu'avec les produits d'entretien pour le jardin, le nettoyage de son balcon, de sa terrasse ou la devanture de son commerce qui contribuent largement à la pollution des eaux et à la mise en danger de la faune et de la flore aquatique!

Pensez aussi à nettoyer votre véhicule dans les espaces appropriés et non pas à proximité d'une grille de sol.



ALORS, FACILE OU COMPLIQUÉ

D'ÊTRE AQUA-RESPONSABLE?

Retrouvez d'autres informations et conseils sur chmoneau.ge.ch INFO-SERVICE 022 546 76 00

F O

LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS (SIS) AU





#GEenvironnement

OHMONEAU.GE.CH

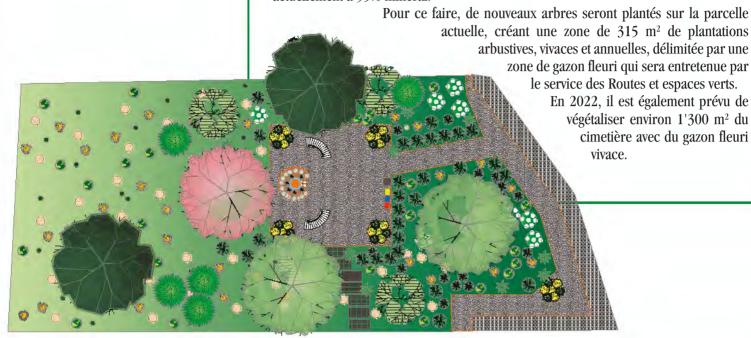




Jo<mark>urnal de Veyrier</mark> Nº 135 Novembre 2021

Création d'un jardin du souvenir et réaménagement du cimetière

Des travaux d'aménagement ont débuté dans le cimetière de Veyrier afin de créer un Jardin du souvenir. Ce projet offrira un véritable "poumon végétal" dans ce lieu actuellement à 95% minéral.



Pensez à vérifier le vélo de vos enfants et le vôtre!

La nuit ou par temps sombre, l'éclairage des vélos est obligatoire

Lumières

De nuit et dans les tunnels, les cyclistes doivent se munir d'un bon éclairage. La lumière doit être blanche à l'avant et rouge à l'arrière. Si le vélo n'a pas de dynamo, le cycliste doit se procurer un kit d'éclairage amovible.

Les vélos doivent être équipés d'au moins deux catadioptres (bandes réfléchissantes), l'un à l'avant, l'autre à l'arrière. Quatre catadioptres supplémentaires doivent être présents sur les deux petits côtés de chaque pédale. Un dispositif rétroréfléchissant équivalent peut remplacer les catadioptres.

Sonnette ou klaxon

Le cycliste est plus vulnérable que les autres usagers, car il est silencieux. Il est donc obligatoire d'équiper son vélo d'une sonnette ou d'un klaxon bien audible. La sonnette permet au cycliste de prévenir les autres usagers de la route de sa présence.



Freins

Les vélos doivent être équipés de deux freins efficaces qui doivent être régulièrement contrôlés afin de garantir le freinage en toutes circonstances.

Enfin, porter un casque à vélo, des vêtements clairs ou un gilet réfléchissant sont fortement recommandés.

Nous vous informons que des contrôles aléatoires seront effectués par la Police municipale qui procédera à des verbalisations en cas de non-conformité.

